

Envoyé en préfecture le 10/05/2024

Reçu en préfecture le 10/05/2024

Publié le



ID : 001-210101739-20240507-2024_059_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : REMBOURSEMENT DES FRAIS PROFESSIONNELS DES EMPLOIS
D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE (4.4)

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 mai à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 avril 2024**

Date d'affichage de la convocation : **26 avril 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme ZELLER,

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,

M. MAZET donne pouvoir à M. VENARRE,

M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,

M. DANGUY donne pouvoir à M. PELLÉ,

M. SIGAUD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,

Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 2 octobre 2023 autorisant Monsieur le maire à signer les contrats de travail à durée déterminée avec les intermittents du spectacle,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT les frais engagés par les intermittents du spectacle pour leurs prestations,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à rembourser les frais professionnels des intermittents du spectacle (déplacement, restauration, hébergement, autres dépenses liées à la prestation), sur justificatifs,

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240507-2024_059_DEL-DE

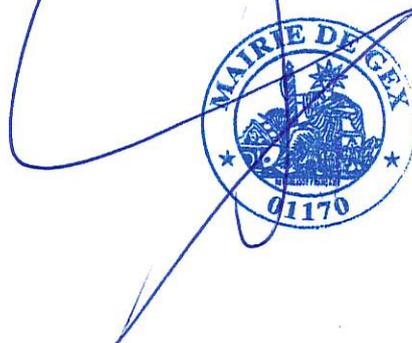


La secrétaire de séance,

Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 mai 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 10 mai 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 10 mai 2024.